

Département de la Drôme

Ministère de la Transition écologique

Commune de
CREST

Servitudes d'Utilité Publique

PRÉFET
DE LA DRÔME

Direction
Départementale des
Territoires

Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Aménagement

Plan édité le: 28-05-2026

Echelle: 1:8 250

Légende

Légende

- PT3 : Servitude attachée aux réseaux de télécommunications PT3
- A4 : Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
- AC1 : Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques
- EL3 : Servitudes de halage et de marchepied
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer
- sections cadastrales
- parcelles cadastrales

Ce plan et la liste des servitudes d'utilité publiques associée ont été établis en l'état des connaissances actuellement disponibles et transmises à la DDT de la Drôme.

Il convient de se rapprocher des gestionnaires pour toute question ou détail relatif à une servitude.

Des informations complémentaires sont publiées sur le géoportail de l'urbanisme <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr> et sur l'atlas du patrimoine <http://atlas.patrimoines.culture.fr>



0 500 1 000 m

© IGN - Parcellaire Express (PCI)